

COMMUNE DE BON-ENCONTRE

ARRETE DU MAIRE du 20 juin 2022 – N° 2022/25

Extrait du Registre

Objet : Délégation de Fonctions **OFFICIER ETAT CIVIL** à Madame VILLA Pierrette,
Conseillère Municipale

Nous, Maire de la Commune de BON-ENCONTRE

Vu l'article L. 122.1 du Code des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

Article Unique : **Madame VILLA Pierrette**, Conseillère Municipale de la Commune de BON-ENCONTRE est déléguée pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité, en nos lieu et place et concurremment avec Nous, les fonctions d'Officier d'Etat Civil de ladite Commune, le **16 juillet 2022**.

Fait à BON-ENCONTRE, les jour, mois et an que dessus.

Madame Le Maire,

Laurence LAMY

Pour copie conforme
Madame Le Maire,

